



MARCHÉ NOCTURNE ESTIVAL DES SABLETTES ÉDITION 2026

DOSSIER DE CANDIDATURE

Date limite de retour : **vendredi 27 mars 2026** (cachet de la poste faisant foi)

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Nom, prénom :

Raison sociale / enseigne / dénomination :

Numéro SIRET (14 chiffres) :

Adresse, code postal, ville :

.....

.....

Adresse mail (écrire le plus lisiblement possible) :

Téléphone portable :

DEMANDE D'EMPLACEMENT EN QUALITÉ DE

(Catégorie à marquer d'une coche)

- Artisan / créateur
- Artiste libre
- Producteur
- Commerçant non sédentaire
- Association

SERVICE(S) PROPOSÉ(S) SUR PLACE

- Je fabrique mes produits sur mon stand
- Je personnalise une partie de mes produits à la demande de mes clients
- Je ne fabrique pas (vente simple)

Il est envisagé la création d'un tarif spécifique pour des artisans créateurs qui feraient la démonstration de création sur leur banc chaque soir. Une partie « démonstration » devra être identifiée sur l'étal et cette modalité sera contrôlée tout au long de la saison sous peine de rectification tarifaire.

DESCRIPTIF DES PRODUITS QUE VOUS SOUHAITEZ PROPOSER A LA VENTE

Attention : veillez à bien indiquer toutes les marchandises susceptibles d'être proposées à la vente, car la commission peut en accepter certaines et en refuser d'autres. Aucun ajout ou changement de produit ne pourra être effectué sans un nouveau passage en commission. **JOINDRE OBLIGATOIREMENT LES PHOTOS DE TOUS VOS PRODUITS EN COULEUR.**

MON PRODUIT PRINCIPAL

Nature du produit	Prix et /ou fourchette	Commentaires si besoin

Mon produit principal est :

- conçu et fabriqué par mes soins (joindre descriptif de fabrication artisanale ou tout autre document permettant d'apprécier la qualité du produit)
- achetés à une entreprise artisanale (fournir facture)
- fabriqués en usine et/ou achetés auprès d'un grossiste

MES PRODUITS SECONDAIRES

Nature du produit	Prix et /ou fourchette	Commentaires si besoin

Mes produits secondaires sont

- conçus et fabriqués par mes soins (joindre descriptif de fabrication artisanale ou tout autre document permettant d'apprécier la qualité du produit)
- achetés à une entreprise artisanale (fournir facture)
- fabriqués en usine et/ou acheté auprès d'un grossiste

« La ville de la Seyne sur Mer, réputée responsable de traitement, collecte et traite vos données personnelles pour évaluer et gérer la demande d'occupation relative à une vente occasionnelle. La base juridique de ce traitement est l'obligation légale. Vos données sont conservées 1 an, dans des conditions aptes à assurer leur confidentialité et leurs sécurités, de manière à empêcher leur corruption, effacement ou accès par des tiers non autorisés. Elles sont susceptibles de faire l'objet d'un transfert au trésor public. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données, de limitation du traitement. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre déléguée à la protection des données (DPO), à cette adresse : DPO@la-seyne.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « informatique et libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. »

Date et signature : le :.....

à

FICHE D'INFORMATION (à conserver)

Le dossier de candidature est à remplir et à retourner **complet**, accompagné des pièces demandées, **avant le 27 mars 2026** en vue de sa présentation à la commission de sélection, qui se tiendra courant avril.

Liste des documents à fournir pour la présente candidature

- le dossier de candidature 2026 dûment complété (page 1 et 2), **accompagné d'un extrait de kbis de moins de 3 mois ou d'une attestation INPI** (attention l'avis de situation au répertoire SIRENE de l'INSEE n'est pas valable),
- une photo (ou un échantillon à déposer sur place) de chaque catégorie d'objets que vous proposez à la vente : **chaque objet proposé doit avoir un visuel** (photo ou échantillon) en vue de la validation par la commission interne. Les « books » et échantillons seront restitués après cette commission (à récupérer sur place),
- une photo de votre étal monté avec produits (jupe de banc obligatoire - couleur en fonction de la catégorie), si votre candidature est retenue, vous devez obligatoirement réaliser le même stand que le visuel fourni,
- tout document utile en faveur de votre candidature (certificats, qualifications, participations antérieures...).

Tous ces documents seront présentés en commission de sélection, pour déterminer les candidatures retenues pour l'édition 2026.

EN CAS DE CANDIDATURE RETENUE

A l'issue de la sélection, les candidatures retenues recevront un courrier de réponse contenant un imprimé de réservation définitive qui devra être retourné dûment rempli (les semaines de participation devront être déterminées à cette étape) avec l'intégralité des documents justificatifs requis, et le règlement des droits de place devra être effectué d'avance (tarif 2026 : 6,00 € le ml par jour).

Possibilités de paiement : espèces (max 300€) et CB sur rdv, chèque par envoi postal, ou virement bancaire.

Paiement en 2 fois possible uniquement par chèques remis ensemble à la réservation :

Encaissement 1^{er} chèque : 15 juin 2026

Encaissement 2^{ème} chèque : 15 juillet 2026

Tout chèque rejeté entraînera l'annulation de la réservation pour le mois suivant

Les réservations seront ouvertes à la saison pour les commerçants non sédentaires (avec 7 jours d'activité par semaine du lundi au dimanche inclus) et pour les créateurs, bloc week-end impératifs (vendredi-samedi-dimanche) ou mois au choix.

Pour information, liste des justificatifs qui seront à fournir ultérieurement lors de la réservation

Documents communs à toutes les catégories (à fournir dans tous les cas) :

- Photocopie de la pièce d'identité.
- Deux photos d'identité (sur papier photo et non transmises par mail merci)
- Une attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle en cours de validité **garantie Foires et Marchés**.

Documents relatifs à l'identification commerciale :

- Un extrait K-bis du Registre du Commerce de moins de 3 mois, ou une attestation INPI (les avis de situation au répertoire SIRENE de l'INSEE ne sont pas valables)
- Une copie de la carte de commerçant ambulant dans le cas où le lieu de domiciliation professionnel est extérieur à la Seyne-sur-Mer.

Documents spécifiques aux artistes :

- Une copie de la carte délivrée par la Maison des Artistes à Paris,
- Ou en cas d'activité artistique occasionnelle sur l'année et déficitaire, une attestation sur l'honneur (se rapprocher du service qui pourra vous fournir un exemple).

Documents spécifiques aux associations :

- Copie des statuts, bureau, publication au JO (pour la pièce d'identité, celle du Président).

CAHIER DES CHARGES MARCHÉ NOCTURNE 2026 (à conserver par le candidat)

- Le marché nocturne aura lieu **tous les jours** du vendredi 3 Juillet au Samedi 29 août 2026, aux Sablettes.
- La dimension des stands sera comprise entre 2 ml (minimum) et 8 ml (maximum).
- Les candidatures de produits régionaux sont particulièrement recherchées : **commerçants non-sédentaires / artisans de notre région avec des produits locaux conditionnés** (ex : miel, tapenades, huiles, épices, bières de la région, lavande...).

Sont EXCLUS les stands types crêpes, gaufres, confiseries en vrac, jus de fruits et glaces préparés sur place, ainsi que les articles type gonflables de plage, et maillots de bain.

Concernant les lunettes, seules celles qualitatives et/ou originales seront acceptées.

Merci de respecter, chacun dans votre catégorie, le présent cahier des charges relatif aux bancs.

Vous devrez fournir à l'appui de votre candidature, une photo de votre étal monté en conformité au cahier des charges

PRÉSENTATION DES BANCS

- **Forains** : jupes de table, nappes et parasols de **couleur blanche**, barnums ouverts sur les côtés (type pergola) autorisés uniquement si couleur blanche.
- **Créateurs / artisans** : jupes de tables, parasols et nappes de **couleur noire**, barnums sur les côtés (type pergola) autorisés uniquement si couleur noire.
Grille d'exposition métal pour les artistes peintres.
- Cette année, le parasol n'est pas obligatoire. En revanche, la jupe de banc devra aller jusqu'au sol (pas de pieds de banc visibles).
- Présentation soignée des articles attendue, affichage de prix qualitatif (grosse pancarte interdite) : support de type ardoise, tableau ou directement sur le produit.
- Eclairage : **LED impératif**, guirlande lumineuse autorisée (LED).

Attention : tous les stands devront impérativement être **équipés de LED** (pas de dérogation). Prévoir un éclairage d'appoint si celui-ci est intégré au parasol pour les jours de vent où il ne sera pas possible de déployer les parasols.

PRÉCISIONS IMPORTANTES

- La place attribuée ne pourra être choisie par l'exposant et ne pourra être modifiée une fois l'autorisation délivrée
- Toutes les inscriptions nous parvenant après le 27 mars 2026 seront placées directement sur liste d'attente et pourront éventuellement être contactées en cas d'annulation de candidature, en considération des produits proposés
- Votre dossier de candidature pourra être renvoyé par mail, par voie postale ou remis en main propre au service gestion administrative et financière (cf. fiche contact)
- Tout dossier non conforme aux prescriptions ne pourra être présenté en commission



FICHE CONTACT

Dossier à renvoyer à l'adresse postale suivante avant le 27 mars 2026
(cachet de la poste faisant foi)

MAIRIE DE LA SEYNE-SUR-MER

DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE
Service Gestion Administrative et Financière
20, quai Saturnin Fabre – CS 60226
83507 La Seyne-sur-Mer Cedex

OU par mail à l'adresse suivante :

occupationdpc@la-seyne.fr

Accueil physique et téléphonique / dépôt des dossiers

Adresse des bureaux du service :

DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ
Service Gestion Administrative et Financière
2, rue Emile Combes
83500 La Seyne sur Mer

Tel : 04.94.06.90.11

**Ouvert du lundi au vendredi sans RDV de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
sauf le vendredi fermeture à 16h00.**